

Non au travail gratuit comme condition du Revenu d'Intégration Sociale!

APPEL AU BOYCOTT DU "SERVICE COMMUNAUTAIRE"

La loi du 21 juillet 2016, votée à l'initiative du Ministre BORSUS, a instauré un Service communautaire prétendument volontaire, auquel seront assignés les usagers des CPAS. La définition en est très vague : "*Le Service communautaire consiste à exercer des activités, sur base volontaire, qui constituent une contribution positive tant pour le parcours personnel de l'intéressé que pour la société*".

Mais, les intentions réelles sont nettement plus claires : il s'agit d'un travail gratuit en échange, voire comme condition d'octroi, du RIS (Revenu d'Intégration Sociale). Ce travail pourra être presté dans un nombre important de secteurs : administrations publiques, CPAS, communes, ASBL, associations. A peu près partout, sauf dans le privé purement marchand...

Deux éléments sont, plus particulièrement, inadmissibles dans ce projet

- D'une part, contrairement à ce qu'affirme le Ministre BORSUS, prétendre que le Service communautaire se fera sur base volontaire est, clairement, un leurre.
 - La circulaire envoyée à tous les présidents de CPAS stipule en effet, en toutes lettres, que "*le Service communautaire est souscrit librement par la personne concernée mais, une fois que le bénéficiaire a marqué son accord, il est obligatoire de respecter ses conditions d'exécution*", une clause sur laquelle le Ministre a lourdement insisté à plus d'une reprise. La meilleure preuve est d'ailleurs apportée par le fait que chaque Service communautaire sera, d'office, formalisé sous la forme d'un PIIS (projet individualisé d'intégration sociale), "contrat" revêtant un caractère contraignant et soumis à sanctions, allant de un à trois mois de suppression du RIS.
 - Une autre dérive, prévisible, est que, selon l'arrêté royal, l'engagement dans un Service communautaire pourra contribuer à fournir la preuve de la "disposition au travail", une des six conditions légales d'octroi du RIS. Or, les éléments exigés par les CPAS pour y satisfaire sont de plus en plus exigeants et parfois arbitraires. Des évaluations négatives se multiplient en conséquence, débouchant trop souvent sur un refus ou un retrait du RIS. Dans ce contexte, le fait que la signature d'un Service communautaire soit un élément favorable, voire déterminant, pour prouver censément cette disposition, constituera une pression énorme sur les usagers à "s'enrôler", de gré ou de force.
 - Enfin et surtout, si le Ministre présente le Service communautaire comme relevant de la loi sur le "Volontariat", il s'agit d'une véritable imposture. La définition du volontariat qui figure dans ladite loi, apporte un démenti sans équivoque à cette instrumentalisation abusive : on y parle, explicitement, d'une "*activité exercée sans rétribution ni obligation*".

Une contradiction que le Conseil d'Etat n'a d'ailleurs pas manqué de relever, et critiquer, de manière cinglante, dans son avis du 6 septembre 2016, sur l'avant-projet d'Arrêté Royal qui lui avait été soumis. Ce qui explique sans doute pourquoi la mention de la loi sur le volontariat *ne figure nulle part dans la loi BORSUS, pas plus que dans l'Arrêté Royal...* Mais seulement dans la circulaire envoyée aux responsables de CPAS, censée en détailler la mise en œuvre, laquelle n'offre pas de véritable base légale.

Quoi qu'il en soit, la loi sur le volontariat ne constitue, de toute façon, en rien un réel garde-fou par rapport au Service communautaire. En effet, le contenu des activités qu'elle autorise n'est pas délimité, et les institutions qui peuvent y recourir sont très nombreuses... dont les CPAS. Ainsi, rien n'empêchera, à l'avenir, certains d'entre eux de faire travailler gratuitement les allocataires qui dépendent de leur aide, y compris au sein de leurs propres services !

Premiers signataires :

- Association Défense des Allocataires Sociaux (ADAS)
- Collectif Solidarité Contre l'Exclusion (CSCE)
- Ligue des Droits de l'Homme (LDH)
- Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP)
- Centre Socialiste d'Education Permanente (CESEP)
- Réseau Belge de Lutte contre la Pauvreté (BAPN)
- Réalisation – Téléformation – Animation (RTA)
- ChanGements pour l'égalité (CGé)
- Bruxelles Laïque
- Centre d'Education Populaire André Genot (CEPAG)
- Collectif pour la Promotion de l'Animation Jeunesse Enfance (C-paje)
- Fédération des Maisons de Jeunes (FMJ)
- Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC)
- Centre du Théâtre Action (CTA)
- Vivre Ensemble
- Fédération des Services Sociaux (FDSS)
- Ecole en colère
- Interfédération des Centres d'insertion socioprofessionnelle (Interfédé)
- Centres d'Entrainement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA)
- Les Grignoux
- Acteurs des Temps Présents (ATP)
- Audit Citoyen de la Dette (ACiDe)
- Quincailliers des Temps présents
- Comité pour l'Abolition des Dettes Illégitimes Belgique (CADTM)
- Ecolo
- Jeunes FGTB
- FGTB Verviers et Communauté germanophone
- Equipes populaires
- Riposte-Cte
- La Rochelle ASBL
- Mouvement VEGA (VEGA)
- Parti socialiste de lutte (PSL)
- Marche des migrants de la Région du Centre
- Droits Devant !
- Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie (RWADE)
- Lire et Ecrire
- Théâtre du Copion
- Club Achille Chavée
- Audit Citoyen de la Dette Centre (ACiDe Centre)
- Travailleurs Sans Emploi CSC (TSE-CSC)
- Jeunes Organisés Combatifs (JOC)
- Présence et Action Culturelles (PAC)
- Netwerk tegen Armoede (NtA)

- Brussels Platform Armoede (BPA)
- Centrale nationale des employés (CNE-CSC)
- Centre d'Action Laïque (CAL)
- L'Atelier des Droits sociaux
- Ligue communiste révolutionnaire (LCR)
- Tout autre chose (TAC)
- Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle (FEBISP)
- Fédération générale du travail de Belgique Wallonne (FGTB Wallonne)
- Centrale Générale des Services Publics – Secteur administrations et institutions (CGSP Admi)
- Quartier des Libertés
- Métallos FGTB
- Les membres de la Commission wallonne des Travailleurs sans emploi (CWTSE) du CEPAG
- Parti du Travail de Belgique (PTB)
- Fédération CSC de Mons-La Louvière
- Comité de Vigilance en Travail Social (CVTS)
- Parti Socialiste (PS)
- Plateforme francophone du Volontariat
- FGTB Liège-Huy-Waremme
- FGTB Bruxelles
- Femmes Prévoyantes Socialistes (FPS)
- Mutualité SOLIDARIS
- Parti Communiste (PC)
- Collectif contre les Violences familiales et l'Exclusion (ASBL CVFE)
- FGTB La Louvière
- Réseau des professionnels en Centres culturels asbl (Astrac)
- Fédération des maisons médicales

- ... l'appel reste ouvert.

Contact:

ADAS (Association de défense des allocataires sociaux) : B. Schaeck contact@ladas.be ou 0489 75 76 02
D. Desbonnet denisdesbonnet@gmail.com ou 0497 44 14 81

RWLP (Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté) : Christine Mahy c.mahy@rwlp.be ou 0498 44 82 38,
Marie-Claude Chainaye mc.chainaye@rwlp.be ou 0470 10 19 56
Aurélie Nisot a.nisot@rwlp.be ou 0476 96 95 43